

Installation

Voici un dossier très complet concernant la création de votre entreprise de thérapie manuelle Poyet, nous vous invitons à l'étudier précisément avant de vous décider.

Notre expérience à ce jour nous amène à vous suggérer la voie suivante parmi d'autres:

- **Activité** : Profession libérale
- **Statut juridique** : Entreprise individuelle
- **Immatriculation au CFE de l'URSSAF** (sur place ou par internet www.cfe.urssaf.fr) qui centralise les pièces de votre dossier et les transmet aux différents organismes concernés par la création de votre entreprise : **caisses de protection sociale, impôts, Insee...**

- **L'Urssaf** recouvre : la CSG, CRDS, CFP

- La caisse du **RSI** (www.le-rsi.fr) gère ce qui touche à votre santé (vous devrez choisir obligatoirement votre organisme conventionné assurance ou mutuelle) sur une liste donnée par votre CFE.

Un courrier a été adressé à cet organisme en septembre 2009 lui demandant de prendre en compte notre profession et lui offrir la gestion de notre dossier retraite comme elle le fait pour les artisans et commerçants. A suivre...

- **CNAVPL** (www.cnavpl.fr) pour toutes les questions retraite. (se renseigner, à ce jour des questions subsistent).
Nous attendons également une réponse à un courrier adressé à la CIPAV en Avril 2009 pour reconnaître notre activité.

- **La définition de votre activité** principale comme « activité de santé non classée ailleurs, thérapie manuelle Poyet » vous donne **l'attribution par l'INSEE d'un code APE 8690F**

- **Toute profession libérale soumise à l'impôt sur les revenus** est imposée dans la catégorie des **Bénéfices non commerciaux** (BNC). Son mode d'imposition est fonction du Chiffre d'affaires et du statut juridique : Régime spécial BNC, régime déclaration contrôlée.

Nous vous recommandons particulièrement d'étudier un nouveau statut existant depuis peu :

le statut auto entrepreneur (Voir plus loin les détails dans ce dossier et les fichiers annexes). L'activité peut être exercée en activité principale ou à titre complémentaire.

Les formalités de création sont simplifiées www.lautoentrepreneur.fr
Ce statut permet d'anticiper le paiement des charges fiscales (sur option) et sociales à partir d'un taux forfaitaire
Ce statut relevant de la micro entreprise, vous permet de tester la viabilité de votre projet tout en gardant votre travail lorsque vous en avez un. ***Vous pouvez ainsi vous constituer une clientèle en douceur, sans risque, puisque en l'absence de chiffre d'affaires aucune déclaration et paiement ne sont à effectuer.***

Prenez soin de lire attentivement ce qui suit et choisissez ce qui vous convient

La législation évolue rapidement et nous vous conseillons de vérifier attentivement si les renseignements sont toujours d'actualité et si des modifications sont intervenues depuis la rédaction de ce fichier en Octobre 2009.

Les renseignements et liens proposés sur le site ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité du SNEPP ou de son président.